

CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE

FAIRE DE 2007 UNE ANNEE DE RUPTURE BUDGTAIRE

Plusieurs facteurs président à l'élaboration du budget et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. **En premier lieu**, l'évolution spontanée et inéluctable de certaines dépenses publiques crée des **rigidités inquiétantes**. C'est le cas spécialement des charges de la dette, des pensions des fonctionnaires et des dépenses de santé. Les premières pèsent déjà environ 15 % du budget général et progresseront plus vite que l'ensemble des dépenses, en raison de la remontée des taux d'intérêt. Les secondes s'accroîtront à un rythme très soutenu dans les prochaines années, en raison de l'amplification des départs à la retraite dans la fonction publique. Ces rigidités impliquent qu'**un assainissement du solde public nécessite de réaliser des efforts vigoureux sur les autres postes**. Des mesures fiscales ont déjà été décidées pour 2007, impliquant une diminution des prélèvements de 7,6 Mds €. Cependant, dans le contexte actuel d'une dette publique très inquiétante parce que non soutenable à moyen terme, **ces mesures ne pourraient trouver leur vrai sens économique que si elles étaient financées par une sensible diminution des dépenses publiques**, qui en surcompenserait l'impact budgétaire. **En second lieu**, la préparation du budget s'inscrit aussi dans la foulée de la **prise de conscience provoquée par la Commission Pébereau**. A la suite du rapport Camdessus mais en se focalisant sur la question de la dette, le rapport Pébereau a clairement montré l'urgence du rétablissement des comptes publics, et a insisté sur trois principes essentiels : réduire les dépenses publiques à tous les niveaux (Etat, sécurité sociale, collectivités territoriales), maintenir le niveau global des prélèvements obligatoires jusqu'au retour à l'équilibre, et réexaminer l'efficacité des dépenses. C'est ainsi que, lors de la remise du rapport en décembre dernier, le Gouvernement s'est

engagé à ramener le poids de la dette publique à 60 % du PIB en 5 ans. **Enfin la Guadeloupe** a besoin de crédits publics car son économie dépend étroitement de la rente administrative allouée par la France pour fonctionner et obtenir des résultats acceptables dans les domaines économiques et sociaux.

Compte tenu de l'échec des politiques budgétaires et des contraintes actuelles, nous proposons une nouvelle politique budgétaire qui s'articule autour de cinq axes :

- Rétablir la situation financière de la France.
- Changer de méthodologie pour l'élaboration du budget national applicable en Guadeloupe.
- Donner plus de moyens budgétaires à la Guadeloupe.
- Réformer la fiscalité en profondeur.
- Réformer la protection sociale.

RETABIR LA SITUATION FINANCIERE DE LA FRANCE.

Le rétablissement de la situation financière française est pour nous un impératif car c'est la source de notre rente. On ne peut en effet pas se permettre de perdre une année supplémentaire : la dette a atteint en 2005 le niveau extrêmement préoccupant de 1138 Mds € (66,6 % du PIB), soit environ 18000 € par habitant. Cette situation est la conséquence de déficits successifs ininterrompus : depuis 15 ans notamment, **l'Etat finance en moyenne 14 % de ses dépenses annuelles par l'emprunt**. Au total, l'évolution de la dette publique sur la dernière décennie fait de la France le plus mauvais élève de l'Europe des quinze. Il faut **que la question de la dette devienne une priorité nationale**. Plusieurs leviers d'action nous paraissent devoir être privilégiés :

a) *Faire des prévisions réalistes de recettes*. Comparées à la croissance effectivement réalisée l'année suivante, les prévisions opérées par les services de Bercy dans le cadre de la préparation du budget sont souvent optimistes. **Les services de Bercy font preuve d'un optimisme systématique par rapport aux autres organismes de prévision** : sur la

période 1995-2005, le PIB s'est effectivement accru de 26 % tandis que la moyenne des prévisions annuelles des autres organismes, mises bout à bout, anticipait une croissance de 30,4 %. Par comparaison, ce chiffre atteint 33,4 % pour les prévisions du MINEFI. Cette observation suggère que les services de Bercy devraient faire preuve de moins de volontarisme dans leurs prévisions de croissance.

b) *Bloquer les dépenses en valeur.* Le Gouvernement a annoncé une **réduction des dépenses de l'État de 1 % en volume pour 2007**. Cette annonce va dans le bon sens, mais ne répond pas entièrement à la recommandation d'un budget "zéro valeur" tout de suite. Concrètement, par rapport à la règle affichée ces trois dernières années de dépenses publiques stabilisées en volume, la règle adoptée par le Gouvernement pour 2007 implique de ne dégager qu'environ 4Mds € d'économies, alors que la règle "zéro valeur" exigerait des efforts de l'ordre de 6 Mds €. Dans un contexte de fortes incertitudes quant à la sagesse de l'évolution des dépenses de protection sociale, et au vu de la diminution des recettes fiscales déjà décidées de 7,6 Mds €, il faut **une stabilisation des dépenses de l'État en valeur**. Les **audits de modernisation de l'État** lancés par le Gouvernement en octobre 2005 ont pour mission de proposer des plans d'actions concrets, afin d'améliorer le service rendu et de permettre des gains de productivité. Les rapports d'audit seront transmis au Parlement et publiés sur internet. Au total, ces audits devraient avoir couvert quelque 100 Mds_, soit environ 40 % des dépenses de l'État. **Cette initiative est positive**. Elle pourrait toutefois être complétée par la **publication régulière d'un suivi et d'un bilan public** de la réalisation des plans d'action. De même, il serait nécessaire d'améliorer les indicateurs de performances définis dans le cadre de la LOLF, afin qu'ils reflètent davantage les résultats que les moyens, et qu'ils permettent aux fonctionnaires en charge des actions de s'en approprier le sens.

CHANGER LA METHODOLOGIE DE PREPARATION DU BUDGET

Depuis la réforme budgétaire, les crédits sont alloués à l'Outre mer dans **le cadre d'une mission outre mer et de plusieurs missions interministérielles**. La mission outre mer comporte trois programmes : programme emploi outre mer ; programme conditions de vie outre mer ; programme intégration et valorisation de l'outre mer .Ces crédits sont répartis entre départements et collectivités d'outre mer dans un deuxième temps. Cette méthodologie n'améliore pas la transparence pour le contribuable citoyen car il impose de nombreux recoupements pour savoir ce que reçoit la Guadeloupe et ne permet d'évaluer son coût administratif. C'est pourquoi nous avons au moment de l'adoption de cette réforme proposé qu'il y ait une mission interministérielle Guadeloupe ce qui est selon nous mieux adaptée à la situation d'un territoire non autonome qui confie sa gestion à un État externe conformément aux dispositions du droit international. Ce sont en effet l'ensemble des crédits consacré à l'Outre mer qui doivent donner lieu à débat au Parlement et non une partie comme cela se fait actuellement. Par ailleurs nous demandons que le débat parlementaire puisse se faire aussi autour du montant des recettes collectées en Guadeloupe notamment fiscales. L'objectif est rendre lisible pour tous les citoyens le prix de la Guadeloupe c'est-à-dire le montant de ses dépenses et la contribution de chacun à leur financement.

DONNER PLUS DE MOYENS A NOTRE PAYS.

La Guadeloupe a besoin d'un niveau élevé de dépenses publiques pour fonctionner. Ce sont en effet les dépenses publiques qui font la croissance économique dans notre pays .Par ailleurs la plupart des service publics locaux ont encore besoin de ressources pour faire bonne figure et apporter une réelle satisfaction aux usagers .Il en résulte que les dépenses publiques doivent sensiblement augmenter et donc que la norme d'une stagnation en volume ne peut être appliquée dans notre pays. Les dépenses doivent augmenter à la fois pour l'État et pour les collectivités publiques qui gèrent les services publics (collectivités locales et établissements publics). En 2006 selon la loi de finances,

les dépenses ont été en Guadeloupe de **3. 920.558 milliards d'euros** dont **1.191.976** d'autorisations d'engagement et de **1.928.582** de crédits de paiement soit 20% du PIB .La mission outre mer a été de **300.792** de crédits de paiement et **368.360** d'autorisations d'engagement. Afin de tenir compte des besoins de notre pays ces dépenses doivent augmenter de 10% en 2007 .La priorité doit être donnée aux dépenses du programme relations avec les collectivités locales et aux programmes de la mission outre mer. En 2006 le premier programme s'est élevé en autorisations d'engagement à **304.364 euros** dont **18.833** pour les concours financiers au département, **25.384** pour les concours financiers aux régions et **260.147** de prélèvement sur recettes qui comprend exclusivement les dotations versées à toutes les collectivités locales et en crédit de paiement à **20.565** pour le département, **25.066** pour la région et **253.240** de prélèvement sur recettes. Les collectivités locales qui exercent un rôle très important dans notre pays et qui sont confrontées à de graves difficultés ont besoin de ressources supplémentaires pour fonctionner correctement. Ces dépenses supplémentaires comportent le financement de la prime de vie chère de 40% qui doit dorénavant être étendue aux salariés du secteur privé pour rétablir une égalité rompue depuis les années cinquante.

ENGAGER UNE PROFONDE RÉFORME DE LA FISCALITÉ.

La Guadeloupe a besoin d'une réforme de grande envergure des prélèvements obligatoires en vue de renforcer la croissance économique, d'accroître le niveau d'équipement et l'égalité entre les citoyens et les groupes sociaux .Cette réforme doit être précédée d'un diagnostic du coût réel des services publics nationaux et locaux dans notre pays .Les orientations sont les suivantes :

- **Diminuer la pression fiscale** pesant sur les particuliers et les entreprises car le taux demeure trop élevé compte tenu de la nécessité du développement économique dans un petit territoire insulaire. Nous proposons de diminuer le taux de l'impôt sur les sociétés

pour toutes les entreprises de production et les taux du barème de l'impôt sur le revenu.

- **Réformer les impôts locaux qui sont injustes et peu efficaces.** Le système actuel est source de complications et de profondes inégalités entre les contribuables. Nous proposons la création d'une taxe pour le financement des services publics locaux en remplacement de tous les impôts actuels payés par les particuliers et les entreprises. Afin de rendre plus productive la collecte de l'impôt nous proposons la suppression des avances consenties par les administrations centrales aux différentes collectivités locales.

- **Supprimer la défiscalisation actuelle et la remplacer par un mécanisme d'incitation à l'investissement réaliste, équitable et plus efficace économiquement.** La défiscalisation malgré les déclarations de victoire de ses promoteurs est un échec. Certes, elle favorise la création d'équipements mais est incapable d'assurer leur fonctionnement régulier car les acteurs s'engagent exclusivement pour spéculer. Par ailleurs elle crée les conditions pour la prise de contrôle de notre pays par des capitaux étrangers. Par exemple notre patrimoine immobilier nous échappe tous les jours. Enfin elle favorise dans l'ensemble les hauts revenus. La défiscalisation des investissements doit être au contraire mise au service d'un développement économique étroitement contrôlé par le capital de tous les Guadeloupéens organisé individuellement ou collectivement (Fonds d'investissement). Elle doit être consacrée exclusivement au développement des entreprises de production. Ainsi, les investissements des entreprises bénéficieront d'un système d'amortissement particulier. Par ailleurs les Guadeloupéens qui participeront au financement de ces investissements disposeront d'un système de réduction de leur impôt sur le revenu. Toute opération défiscalisable devra comporter au minimum 50% de capital Guadeloupéen.

- **Réaménager la fiscalité indirecte.** Nous proposons l'augmentation des taux de la TVA pour les produits externes, une diminution des taux pour les entreprises Guadeloupéennes et l'utilisation de l'octroi de mer pour protéger le marché guadeloupéen. Rien selon nous ne s'oppose

à ce que la fiscalité Guadeloupéenne déroge par rapport aux principes posés par l'Europe.

- **Suppression d'un certain nombre d'impôts.** Il s'agit notamment de la taxe sur les salaires et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères remplacée par une redevance pour payer ce service fondée sur le volume d'ordures collectées.

RÉFORMER LA PROTECTION SOCIALE.

Les efforts menés globalement pour réduire le déficit de la protection sociale au niveau national ne doivent pas masquer la situation particulière de notre pays. Les cotisations versées en Guadeloupe sont insuffisantes pour financer toutes nos dépenses sociales. Elles ne financent que 50% des prestations versées. Cette situation qui est la conséquence de la petitesse de nos entreprises, engendre une véritable chasse aux sorcières contre ceux qui ont de la peine à cotiser ce qui favorise la peur des acteurs économiques. Comme dans d'autres domaines il faut modifier le régime de la protection sociale en Guadeloupe notamment en ce qui concerne le financement. Cette réforme devrait s'articuler autour de quatre idées :

- **Le budget social guadeloupéen doit être déterminé, géré et contrôlé par des instances guadeloupéennes** disposant d'une légitimité démocratique
- **simplifier le dispositif** des prestations devenu complexe avec la multiplication des prestations ;
Accroître les ressources pour financer les besoins non satisfaits notamment en matière de santé ;
- **enfin, modifier les règles de financement** afin qu'elles ne soient plus fondées sur les salaires : nous proposons la création d'une taxe unique de financement de la protection sociale payée par les entreprises et les salariés fondée sur les bénéfices des entreprises et les ressources de chaque salarié.